

L'actu ENVIRONNEMENT de votre territoire



Tout miel... pour les abeilles

Bernard Cornen a repris fin 2014 la gestion des 20 ruches de la communauté de communes. Après un réveil difficile – 50 % des abeilles n'ont pas passé l'hiver - il recrée les essaims avec l'objectif de produire du bon miel d'acacia.

Amateurs de « miel de printemps », vous serez privés de tartine en 2015 ! « Avec la forte mortalité de cet hiver et les pluies de début mai, les abeilles ont mangé toutes leurs réserves », déplore Bernard Cornen. Alors, pour espérer faire une bonne « miellée » en juillet et engranger jusqu'à 15 kilos de miel d'acacia par ruche, il faut diviser les essaims pour créer de nouvelles colonies, ce à quoi il s'emploie dès

qu'une belle journée se présente, après son service à la cuisine de l'hôpital de Château-Renault. Habitant de Saint-Ouen-les-Vignes, Bernard Cornen est l'un des 100 apiculteurs pluriactifs de Touraine. Initié il y a 7 ans à l'apiculture familiale par un ami, il est en effet cuisinier et a travaillé au centre de loisirs de Saint-Ouen-les-Vignes jusqu'à sa fermeture en 2012. « Au cours de mon année de chômage, j'ai décidé de me

Jour après jour, veiller à la bonne santé des ruches



former au métier d'apiculteur pour développer cette activité et me constituer un complément de revenu. J'ai bien envisagé de faire de ma passion un travail à temps plein, mais les caprices de la météo, la forte mortalité des abeilles, la menace du frelon asiatique et les variations de cours du miel m'ont dissuadé de m'y consacrer à 100 % ».

C'est bien dommage, car la production des 25 ruches qu'il soigne à la fois à Montreuil-en-Touraine et à Amboise, où la commune a mis à disposition du rucher communautaire un terrain dans les vignes, au Clos des Châteliers, suffit à peine à répondre à la demande de sa clientèle, constituée dans le cercle des voisins, des amis et des collègues ! ■

Plus d'infos :
bernardcornen@yahoo.fr

ET AUSSI

Stop au frelon asiatique !

Observé pour la première fois en 2009 dans notre département, le frelon à pattes jaunes est présent dans la moitié des territoires d'Indre-et-Loire. Supposé peu agressif envers l'homme (sa piqûre est quand même très douloureuse et peut entraîner une réaction allergique...), il est nuisible pour l'environnement et en particulier pour les abeilles. Pour contenir son expansion, la destruction des nids est fortement conseillée. Si vous en découvrez un dans un bâtiment ou un lieu public, prévenez la mairie. Si le nid est situé sur un site privé, le propriétaire est invité à contacter un professionnel pour l'éliminer. Des aides financières peuvent être apportées par la Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles (FDGDON).

Plus d'infos : contacter le numéro vert mis en service pour l'Indre-et-Loire 0 800 007 966.



⬆ A Montreuil, sur le terrain prêté par un agriculteur amoureux des abeilles



EN CHIFFRES

24

Le nombre de filières différentes gérées à la déchetterie pour trier et valoriser au mieux les déchets. Certaines filières sont divisées en sous-catégories, comme les déchets électriques : gros électroménager hors froid et froid, écrans et petit électroménager.

1 750

Le nombre approximatif de vidage de bennes, conteneurs, bacs spécifiques... pour permettre le traitement des déchets apportés à la déchetterie en 2014.

41h30

Le nombre d'heures d'ouverture de la déchetterie par semaine, en moyenne annuelle (hiver et été).

LE MOT

Perdue

La carte électronique est obligatoire pour accéder en déchetterie d'Amboise. Elle est délivrée gratuitement à un exemplaire par foyer et dans la limite de cinq pour les entreprises. En cas de perte ou de détérioration, contactez le service collecte pour demander son renouvellement. Une participation aux frais de 6 € par unité vous sera demandée.

COLLECTE

Déchetterie d'Amboise

le bilan 2014

L'an passé, la déchetterie a accueilli 76 508 usagers particuliers et 1 585 professionnels. Près de 7 708 tonnes de déchets ont été déposées, ce qui représente une hausse de plus de 12% en un an, soit la plus forte progression depuis 10 ans.

Le taux de valorisation des déchets est passé à 53% (il était de 52% en 2013). Cette légère progression est liée à la mise en place d'une benne pour le tri du bois de classe A (bois brut non traité, tel que les troncs d'arbres, palettes...), dans le cadre du renouvellement du marché d'exploitation de la déchetterie avec la société COVED. En effet, depuis 2013, après la restructuration de la filière de recyclage du bois, le bois issu des déchetteries (classe B) qui est pour l'essentiel peint ou traité, ne pouvait plus être recyclé. Le taux de valorisation des déchets apportés à la déchetterie avait donc fortement baissé.

La filière de recyclage du mobilier usagé avec la création de l'éco-organisme Eco Mobilier a tardé dans sa mise en œuvre opérationnelle. La mise en place d'une benne dédiée en remplacement de la benne à bois (classe B) devrait se faire début 2016 et permettre ainsi de redonner une nouvelle vie au mobilier usagé (litterie, meuble...). Près de 440 tonnes (sur la base des flux bois, ferraille et tout venant) de « déchets d'éléments d'ameublement » (DEA) pourraient ainsi être valorisées à moindre coût. ■

Plus d'infos :
contacter le service collecte
au 02 47 23 47 44

EN PRATIQUE

Le top de vos dépôts en déchetterie



VÉGÉTAUX

1

2 489 T (+ 17 %)



TOUT-VENANT

2

2 130 T (+ 20 %)



GRAVATS / INERTES

3

2 026 T (+ 7 %)

Autres déchets :
Bois : 485 tonnes
Ferraille : 177 tonnes
Carton : 171 tonnes

Déchets électriques : 115 tonnes
Déchets dangereux : 60 tonnes
Amiante ciment : 29 tonnes
Piles, batteries : 9 tonnes

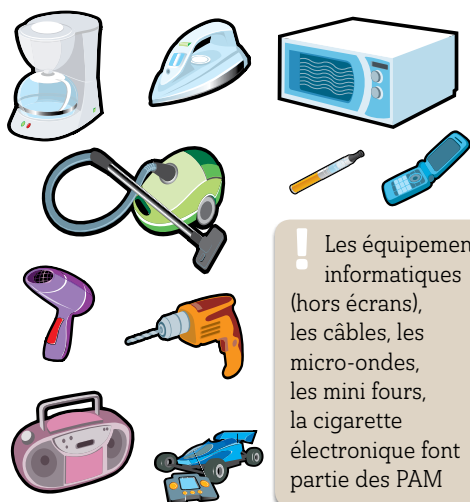
Huile de vidange : 7 900 litres
Lampes : 505 kilos
Radiographies : 270 kilos
Cartouches d'encre : 163 kilos

Déchets électriques : ne plus polluer

La collecte sélective des déchets d'équipements électriques et électroniques existe depuis juillet 2011 à Val d'Amboise.

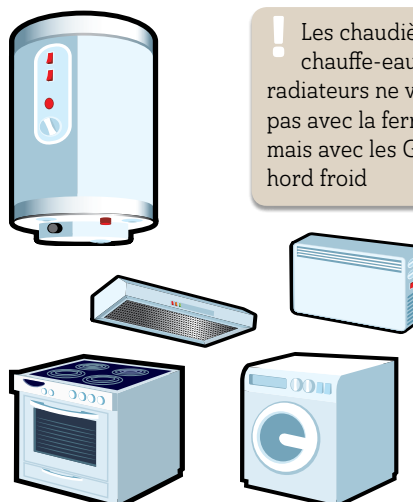
Objectif : extraire puis neutraliser les substances potentiellement dangereuses présentes dans les DEEE. Petit mémo pour bien les trier, famille par famille...

PETITS APPAREILS EN MÉLANGE



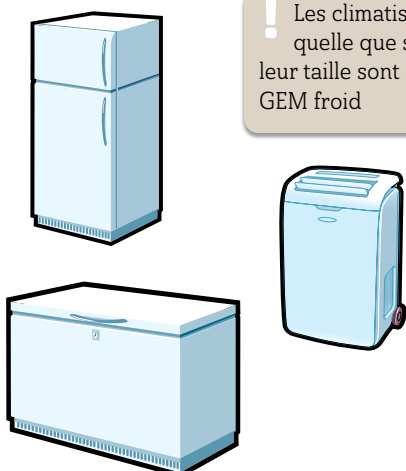
! Les équipements informatiques (hors écrans), les câbles, les micro-ondes, les mini fours, la cigarette électronique font partie des PAM

GROS ÉLECTROMÉNAGER HORS FROID



! Les chaudières, chauffe-eau, radiateurs ne vont pas avec la ferraille, mais avec les GEM hord froid

GROS ÉLECTROMÉNAGER FROID



! Les climatiseurs quelle que soit leur taille sont des GEM froid

ÉCRANS



! Les autres équipements informatiques (unité centrale, souris, câbles d'alimentation...) sont à déposer avec les PAM

Déchets dangereux : direction la déchetterie

Les déchets contenant des produits chimiques néfastes pour la santé et/ou l'environnement, ou « déchets diffus spécifiques » (DDS), ne doivent pas être jetés avec les ordures ménagères, mais apportés en déchetterie. Pour les déposer en toute sécurité, il est impératif de bien les conditionner (récipient fermé et si possible étiqueté). S'ils sont présentés dans un contenant mal fermé ou ne sont pas identifiables, ils peuvent blesser le personnel qui en assure le tri, mais aussi réagir avec d'autres produits chimiques incompatibles. Demandez conseil aux gardiens à votre arrivée sur le site.

LA QUESTION

Pouvez-vous collecter mes encombrants ?

Depuis le 1^{er} janvier 2015, un service de collecte des déchets encombrants existe sur tout le territoire. Il est réservé aux personnes âgées et à mobilité réduite, ou, en fonction des places disponibles, aux habitants ne disposant pas d'un véhicule adapté pour les apporter en déchetterie. Pour en bénéficier, il faut s'inscrire auprès du service collecte en téléphonant au 02 47 23 47 44. Les autres habitants sont invités à apporter leurs encombrants en déchetterie.



BLOC NOTE

Réservez votre composteur

Val d'Amboise accompagne les habitants qui souhaitent se lancer dans le compostage en mettant à leur disposition, contre une participation de 15 €, un composteur de 320 litres et un « bio seau », à utiliser pour trier les déchets de cuisine. Contactez le service collecte au 02 47 23 47 44 pour réserver le vôtre et prendre rendez-vous afin de venir le chercher.

L'or vert fait un tabac !



Le 29 mars, près de 300 personnes sont venues faire le plein d'engrais naturel au Smitom d'Amboise. Avec une moyenne de 400 kilos par acheteur, les ventes progressent chaque année. Les Jardins de Chaumont et les municipalités sont également clients de la plateforme, qui traite 6 000 tonnes de déchets verts bruts par an pour produire en 10 à 11 mois 2 800 tonnes de compost.

Le compostage, bon pour moi, bon pour l'environnement !

Faire son compost, c'est réduire le volume de sa poubelle de 30 %. C'est aussi faire un geste pour l'environnement et offrir à son jardin un engrais naturel et gratuit. Plantes en pot, potager, tontes, restes alimentaires... votre foyer semble réunir toutes les conditions pour accueillir un composteur. Bien discret au fond du jardin, il permettra un compostage rapide, à l'abri du climat et des animaux.

3 catégories de déchets compostables

- | | | | | | |
|---|---|---|---|------------------------------|-------------------------------|
| 1 |  |  |  | Déchets
de jardin | |
| 2 |  |  |  | | Déchets
de cuisine |
| 3 |  |  |  | | |



4 règles d'or pour composter

- | | | | |
|---|---|---|--|
| 1 | Fragmenter
les branchages | 3 | Brasser régulièrement
pour aérer |
| 2 | Alterner les déchets
secs et humides | 4 | Contrôler les matières
en décomposition |